

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements numéros 1232, 1233, 1234 et 1235

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 10 février 2020, les règlements suivants :

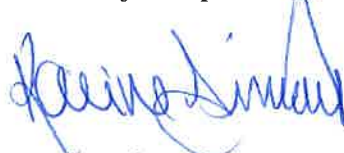
- le Règlement numéro 1232 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny
- le Règlement numéro 1233 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs industriels de la Ville de Montmagny
- le Règlement numéro 1234 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale dans le cadre d'acquisitions de bâtiments situés dans des secteurs industriels de la Ville de Montmagny
- le Règlement numéro 1235 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs composés de commerces et services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance desdits règlements au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUE les règlements numéros 1232, 1233, 1234 et 1235 entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce treizième jour du mois de février deux mille vingt.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate